

**LE MAGAZINE  
DE LA COMMUNE  
DE MILHAUD**

# *Meilleurs vœux pour 2021!*

***Environnement***  
p. 14 à 17

***Sécurité et  
prévention***  
p. 18 à 20

***Associations***  
p. 30 à 34

JANVIER 2021 | NUM 15

 **MILHAUD**

# Sommaire

 <p><b>Actualités municipales</b> <b>Travaux à venir</b></p>	 <p><b>Actualités municipales</b> <b>Nouveau CMJ 2020/2021</b></p>	<p><b>Édito du maire</b> <b>Comptes-rendus des conseils municipaux</b> <b>Actualités municipales</b> <b>Coup d'oeil dans le rétro</b> <b>Agenda</b> <b>La vie des associations</b> <b>Carnet</b></p>	<p>p.3 p.4 p.11 P.26 P.29 P.30 P.35</p>
 <p><b>Actualités municipales</b> <b>France Alzheimer Gard</b></p>	 <p><b>La vie des associations</b> <b>Une année compliquée</b></p>	 <p><b>Manifestations à venir</b> <b>Exposition</b></p>	 <p><b>Actualités municipales</b> <b>Concours d'illuminations</b></p>

## Infos utiles

**Mairie** : 04 66 74 22 88  
**Police Municipale** : 04 66 74 36 95  
**CCAS** : 04 66 74 61 83  
**Centre Socio Culturel** : 04 66 74 32 47  
**École Maternelle** : 04 66 74 25 54  
**École Primaire** : 04 66 74 22 79  
**Bibliothèque Municipale** : 04 66 74 16 85  
**Lycée Geneviève De Gaulle Anthoiz** : 04 66 74 62 10  
**Crèche / Halte-Garderie** : 04 66 74 38 28  
**Gendarmerie Bernis** : 17 ou 04 66 71 39 10  
**Sapeurs Pompiers** : 18 ou 04 66 63 36 00  
**SAMU** : 15  
**TANGO Bus N° Indigo** : 0820 22 30 30 (0.09 € TTC/mn)



**MILHAUD**

M LE MAGAZINE  
DE LA VILLE DE MILHAUD

Mairie de Milhaud  
1 rue Pierre Guérin - 30540 MILHAUD  
Tél. : 04 66 74 22 88  
Fax : 04 66 74 11 94  
[www.ville-milhaud.fr](http://www.ville-milhaud.fr)

**Directeur de la publication** : Jean-Luc Descloux  
**Rédacteurs en chef** : les élus de la commune  
**Crédit photos** : commune de Milhaud  
**Conception - réalisation** : commune de Milhaud

# Edito du maire



*« Nous avons ensemble un potentiel énorme à exploiter dans l'échange et la solidarité. »*

Chères Milhautoises, Chers Milhautois,

2020 aura été une année bien particulière ! Elle nous a révélé chaque jour combien nous étions vulnérables, tant sur le plan sanitaire qu'économique.

2020, c'est encore l'année où, le 16 octobre, un professeur d'histoire-géographie a été assassiné pour avoir exercé son métier d'enseignant, plongeant la France entière dans un profond désarroi et beaucoup d'interrogations.

Cette crise sanitaire n'aura certainement pas épargné certains de nos Milhautois confrontés à la maladie, à de grandes difficultés financières, à des problèmes d'emploi mais aussi de grande solitude.

Si les progrès de la recherche médicale permettent aujourd'hui de tester plus rapidement, plus fiablement et une meilleure prise en charge des patients hospitalisés et en réanimation, le déploiement du vaccin laisse entrevoir un terme à cette pandémie !

Loin de toutes polémiques stériles et de vaines querelles, nous avons renforcé notre politique de solidarité pour soutenir, protéger et même reconforter nos concitoyens.

Nous n'oublions pas pour autant vos attentes concernant la mise en place et la réalisation du programme que nous vous avons proposé pour les 6 années à venir : la construction d'une nouvelle crèche, plus grande et répondant aux normes actuelles, la construction d'un Centre Médical Pluridisciplinaire, les travaux du PRISM, la réfection du foyer communal rue Porte de France, les travaux d'accessibilité de la mairie, les études de réhabilitation du Centre Socioculturel, celles pour un plan de circulation et de stationnement adapté à la mutation de notre commune, la réfection des places Bonnaud et de l'Évêché, un plan pluriannuel d'investissement pour la réfection de nos rues (nous en avons fait beaucoup, il en reste à faire).

Autant de projets, encore très nombreux, dont le financement nous oblige à poursuivre notre politique de gestion rigoureuse des dépenses publiques et à rechercher des subventions.

Notre territoire a de la richesse ; Milhau possède des atouts et une situation géographique privilégiée au sein de l'agglomération.

Grace à l'implication de tous, nous insufflons un vent de créativité, d'innovation et de réflexion. Nous avons ensemble un potentiel énorme à exploiter dans l'échange et la solidarité.

À défaut de pouvoir vous réunir à la salle des fêtes pour la traditionnelle cérémonie des vœux, le conseil municipal et moi-même souhaitons, à chacune et chacun d'entre vous, une bonne et heureuse année et surtout une bonne santé avec un avenir serein débarrassé de ce triste virus.

Chaleureusement  
Jean-Luc Clava



# Comptes-rendus des conseils municipaux

## Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux

L'intégralité des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables sur le site : [www.milhaud.fr](http://www.milhaud.fr).

### Séance du 17 septembre 2020

#### APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM

DICRIM élaboré dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Décision adoptée à l'unanimité.

#### FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL

Prise en charge des frais de représentation du Maire aux frais réels et remboursement des frais de séjour et de transport des élus après octroi d'un mandat spécial. Décision adoptée à l'unanimité.

#### ACTUALISATION DES TAUX MAXIMAUX POUR 2021 APPLICABLES EN MATIERE DE TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Le taux de variation applicable en 2021 est de +1,5% (source INSEE). Le taux maximal pour 2021 est de 21.10 € + 1.50% = 21.40 €. Les tarifs de droit commun pour les enseignes et préenseignes sont disponibles sur [www.milhaud.fr](http://www.milhaud.fr). Décision adoptée à l'unanimité.

#### AMENAGEMENT DU SECTEUR AUBEPIN - LANCEMENT DES ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE - ZAC

Jusqu'à l'approbation du dossier de création de la ZAC sur le secteur « Aubépin » d'une superficie de 17 hectares. Décision adoptée à la majorité.

#### SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS - 2020

Attribution des subventions comme suit :

Associations	Subventions ordinaires 2020
AEP La Bergerie	370 €
AMAMA	609 €
Andalousart	380 €
Anciens Combattants de Milhaud	450 €
Football Club Milhaud	851 €
Arc Club Milhaudois	1 200 €
Association Gymnastique Volontaire	741 €
Avenir Cyclotourisme Milhaudois	700 €
Basket Club	800 €
Bad Club Milhaudois	968 €
BF Savate Club Milhaudois	718 €
Boule Milhaudoise	700 €

Chevaliers des Terres d'Occitanie	700 €
Club des Aînés « Jamaï Viel »	387 €
Les Vieux Crampons	300 €
Diane Milhaudoise	769 €
Donneurs de Sang bénévoles	1 080 €
Famille Rurale	1 000 €
FCPE Milhaud	1 398 €
Les Collègues Milhaudois	251 €
Garrigue en Mistral	200 €
Garrigue Font des Chiens	821 €
Judo CLub Milhaud	1 083 €
Li Taù	770 €
Milhaud Loisirs	550 €
Milhaud Mille dons	974 €
Les Tabbies de Marie	203 €
Toros y Fiesta	886 €
Rugby Club Milhaud	952 €
Sports Milhaud Seniors	700 €
Tennis Club Milhaudois	1 011 €
<b>Sous-total</b>	<b>22 522 €</b>
<b>Subventions exceptionnelles 2020</b>	
Li Taù	2 630 €
<b>Total</b>	<b>25 152 €</b>

Décision adoptée à l'unanimité.

#### CONVENTION ANNUELLE AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS NIMOISE ET ALESIEENNE

Signature de la convention et versement de 300 € au titre de la cotisation d'adhésion. Décision adoptée à l'unanimité.

#### DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS NIMOISE ET ALESIEENNE

Est désigné : Jean-Luc DESCLOUX. Décision adoptée à l'unanimité.

#### DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ

Sont désignés titulaires : Chantal MARIGNAN et Sandrine CAMPOS et suppléants : André TABONI et Sandrine MEUNIER. Décision adoptée à la majorité.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DE NIMES - CSS**

Sont désignés titulaire : Jean-Luc DESCLOUX et suppléant : Michel ANTON.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX VISTRE NAPPES VISTRENQUE ET COSTIERES (SAGE VNVC)**

Est désigné titulaire : Michel ANTON.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE PONT DU GARD ET LA COMMUNE**

Approbation des termes de la convention et signature. Décision adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION A INTERVENIR ENTRE L'ASSOCIATION « PLAYMO DU SUD » ET LA COMMUNE POUR L'EXPOSITION DE PLAYMOBILS**

Signature de la convention en vue de l'organisation de l'exposition de Playmobils à la salle des fêtes les 17 et 18 octobre 2020.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**CONTRAT DE PRÊT DE TERRAINS CADASTRES AK 25 et 27 SISES LIEU-DIT PIC-A-PEL, IMPASSE PAUL CLAUDEL A MILHAUD POUR LE PATURAGE EQUIN**

Approbation des termes du contrat à intervenir avec Madame Emilie COMTE et Monsieur Xavier SERRA.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU SOLEIL II**

La voie unique du lotissement « Les Terrasses du Soleil II » est baptisée : rue de la Farigoule.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE COVID-19**

Octroi d'une prime exceptionnelle afin de valoriser tout particulièrement les agents de la collectivité qui ont dû être présents durant la période de confinement du 18 mars au 10 mai 2020 et fixation des différents critères d'attribution.  
Décision adoptée à la majorité.

**Séance du 20 novembre 2020**

**FIXATION DU TARIF DES NOUVELLES CASES FUNÉRAIRES DU COLUMBARIUM DU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Tarif des 40 cases funéraires du columbarium numéroté 7 : case de 2 urnes : 421.00 € TTC, 3 urnes : 631.00 € TTC, 4 urnes : 841.00 € TTC. Cases concédées au moment du décès pour une durée temporaire de 30 ans, renouvelable.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**MODIFICATION DES ANNEXES DU REGLEMENT DU CIMETIERE RELATIVES AU SITE CINERAIRE - COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR**

Les principales modifications concernent les 40 cases du columbarium numéroté 7 et le jardin du souvenir nouvellement réaménagé. Aucune modification ne concerne le règlement du cimetière approuvé le 12 juillet 2016.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2020-07-048 DU 27 JUILLET 2020 RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Tableau récapitulatif des montants chiffrés des indemnités allouées à chacun des élus concernés, et non pas simplement les taux affectés à chaque adjoint et à chaque conseiller municipal délégué non joint à la délibération.  
Décision adoptée à la majorité.

**INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation a été fixé : maire : 55 % de l'indice terminal de traitements de la fonction publique ; 1<sup>er</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 2<sup>e</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 3<sup>e</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 4<sup>e</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 5<sup>e</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 6<sup>e</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 7<sup>e</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 8<sup>e</sup> adjoint : 16.010 % du même indice ; 1 conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction : 16.010 % du même indice ; 1 conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction : 9.570 % du même indice ; 3 conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction : 7.447 % du même indice. Jean-Luc DESCLOUX, maire : 2 139.17 € - Joseph COULOMB, 1<sup>er</sup> adjoint : 622.69 € - Huguette SARTRE, 2<sup>e</sup> adjoint : 622.69 € - André BOLJAT, 3<sup>e</sup> adjoint : 622.69 € - Zineb HADDOU-OURAHOU, 4<sup>e</sup> adjoint : 622.69 € - Frédéric ZANONE : 622.69 € - Chantal MARIIGNAN : 622.69 € - Jean-Michel FOUCHARD : 622.69 € - Sandrine CAMPOS : 622.69 € - Elisabeth METRAZ-BRUNAND : 622.69 € - Michel ANTON : 372.22 € - Jean-Luc FRANÇOIS : 289.64 € - Jocelyne BATIGNES : 289.64 € - Guillaume BESSER : 289.64 €.

Décision adoptée à la majorité.

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES SINISTREES DU GARD LORS DE L'EPISODE CEVENOLE DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2020 ET AUX COMMUNES SINISTREES DES VALLEES DES ALPES MARITIMES LORS DU PASSAGE DE LA TEMPETE ALEX LE 2 OCTOBRE 2020**

Aide financière à hauteur de 2 000 €. Décision adoptée à l'unanimité.

**DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS NIMOISE ET ALESIEENNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-09-081 DU 17 SEPTEMBRE 2020**

Jean-Luc DESCLOUX déjà représentant de Nîmes Métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme (A'U). Nouveau désigné : Joseph COULLOMB.  
Décision adoptée à la majorité.

# Comptes-rendus

## des conseils municipaux

### **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE A LA DELEGATION MILITAIRE DEPARTEMENTALE DU GARD - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-07-061 DU 27 JUILLET 2020**

En remplacement de Joseph COULLOMB, nouveau désigné : Sylvie ALLUÉ.  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS - 2020**

Montants attribués : Les Jardins du Tistolet : 225 € ; A. Gymnastique Volontaire : 300 € ; Sleeve et Moi : 200 € ; Tennis Club : 800 €. TOTAL : 1 525 €.  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **CREATION DE DEUX POSTES PERMANENTS D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE**

Correspondant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet en contrat à durée déterminée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Décision adoptée à l'unanimité.

### **SUPPRESSIONS DE POSTES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suppression des emplois non pourvus ou inutiles selon le tableau disponible sur [www.milhaud.fr](http://www.milhaud.fr).  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE DANS LE CADRE DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET DE PASSEPORTS AVEC LA PREFECTURE DU GARD**

Signature de la convention conclue afin de recueillir, de manière itinérante, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports au bénéfice des usagers ayant des difficultés à se déplacer : les personnes isolées ou hébergées dans les EPHAD, les personnes hospitalisées ou les personnes handicapées. Décision adoptée à l'unanimité.

### **ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL - LUTTE CONTRE LA COVID-19**

Insertion d'une annexe au règlement intérieur du personnel municipal stipulant les synthèses des réflexes à acquérir et les règles de fonctionnement et d'organisation pour lutter contre la Covid-19.  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **MODIFICATION DU MONTANT DE LA CARTE CADEAU ATTRIBUEE AUX PERSONNELS MUNICIPAUX A L'OCCASION DES FÊTES DE NOEL 2020**

Suite à l'état d'urgence sanitaire, la municipalité a annulé les festivités habituellement organisées au profit du personnel communal et de leurs enfants, en contrepartie le montant facial de la carte cadeau est augmenté de 15 € à 50 €. La carte cadeau pour les enfants âgés de zéro à 13 ans maximum reste d'une valeur de 30 €.  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Bilan présenté considéré comme favorable et projet de révision allégée N°1 du PLU arrêté.  
Décision adoptée à la majorité.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE NIMES METROPOLE - EXERCICE 2019**

Le conseil municipal a pris acte du rapport.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DE REPETEURS DE BIRDZ SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS OUVRAGES DE LA COMMUNE**

Approbation des termes de la convention.  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HEBERGEMENT D'UNE PASSERELLE DE TELERE-LEVE**

Approbation des termes de la convention.  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE « LE PARVIS DU GYMNASSE » - CLOTURE DE L'OPERATION**

Reversement de l'excédent de fonctionnement de 198 198,27 € au budget principal et approbation de la clôture du budget annexe pour le permis d'aménager « le parvis du gymnase » au 31 décembre 2020.  
Décision adoptée à l'unanimité.

## *Séance du 16 décembre 2020*

### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Validation des termes du projet et approbation de son entrée en vigueur dès son adoption.  
Décision adoptée à l'unanimité.

### **PARC DE LOISIRS ET SPORTIF - VAN GOGH - APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Coût estimatif global arrêté à 348 582 € HT soit 418 298,40 € TTC dont travaux d'aménagement : 315 730 € HT, maîtrise d'œuvre : 32 852 € HT et TVA : 69 716,40 € HT. Participations financières sollicitées : Région Occitanie pour les aides au dispositif Bourg-Centre de 104 575 € ; Département du Gard au titre du Crédit départemental d'équipement 2021 : 73 202 € et Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour un fonds de concours : 85 402 € et un reste à charge pour la commune de 85 403 €. Décision adoptée à l'unanimité.

### **AIRE DE SERVICES ET DE REPOS POUR CAMPING-CARS - APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Coût estimatif global arrêté à 60 090 € HT soit 72 108 € TTC dont travaux d'aménagement : 60 090 € HT et TVA 20% : 12 018 € HT. Participations financières sollicitées : Département du Gard au titre du dispositif d'aide aux petits aménagements à vocation touristique : 10 000 € et Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole pour un fonds de concours : 25 045 €.  
Décision adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) PERISCOLAIRE A INTERVENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD ET LA COMMUNE DE MILHAUD**

Modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de loisirs » - ALSH périscolaire du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024. Décision adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « L'ECHIQUIER NIMOIS » ET LA COMMUNE POUR UNE INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE**

Intervention pour la mise en place d'une activité « jeu d'échec » au sein des écoles maternelle et élémentaire de Milhaud pour l'année scolaire 2020-2021. Décision adoptée à l'unanimité.

**MODIFICATION DES TARIFS POUR UNE INSERTION PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL DE MILHAUD**

Ajout du tarif de la demi-page au format 21 x 14.85 à 250 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Décision adoptée à l'unanimité.

**ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les policiers municipaux travailleront sur 4 cycles principaux de 36 heures hebdomadaires sur une nouvelle amplitude horaire du service de 8h à 21h du lundi au samedi, selon tableau disponible sur [www.milhaud.fr](http://www.milhaud.fr). Décision adoptée à l'unanimité.

**ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE - CNAS**

Mise en place d'une action sociale en faveur du personnel actifs – titulaires, non-titulaires et agents sous contrat d'une durée au moins égale à 6 mois en continu sur un mi-temps minimum soit au moins 17h30 hebdomadaires, en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Décision adoptée à l'unanimité.

**MISE EN OEUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN AGENT DE LA POLICE MUNICIPALE**

Octroi à un agent de police municipale victime d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, de la protection fonctionnelle dans la procédure devant le Tribunal Correctionnel de Nîmes pour l'affaire relative aux faits survenus le 5 juin 2020. Décision adoptée à l'unanimité.

**CONTRAT DE LOCATION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE « NAVETTE GRATUITE » AVEC L'ENTREPRISE VISIOCOM**

Location à titre gratuit du véhicule type minibus de 9 places au service de la collectivité, en contrepartie d'insertions publicitaires sur la carrosserie dudit véhicule. Décision adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION RELATIVE A LA STATION DE REMPLISSAGE COLLECTIVE - TOP REMPLISSAGE**

Engagement de bon usage de l'utilisateur et instauration d'un dépôt de caution lors de la remise de clé. Décision adoptée à l'unanimité.

**DENOMINATION DU NOUVEAU LOCAL DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le local est nommé « Olivier ROUQUIER » à la mémoire du Chef de Service décédé le 4 mai 2019, après 36 ans au service de la police municipale de la commune. Décision adoptée à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2020**

Ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement suivant la décision modificative N°1 du budget principal 2020. Tableaux détaillés disponibles sur [www.milhaud.fr](http://www.milhaud.fr).

En fonctionnement : - 1452 € au chapitre 011 et + 1462 € au chapitre 67 ; En investissement : - 2 923 € au chapitre 20 ; - 74 623 € au chapitre 204 ; + 9 098 € au chapitre 21 ; + 68 448 € au chapitre 23 et 74 623 € en ordre en dépenses et recettes au chapitre 041. Décision adoptée à la majorité.

**La ville de Milhaud s'est associée à l'élan de solidarité envers les communes du Gard dévastées par l'épisode cévenol du 19 septembre 2020 et envers celles des Alpes Maritimes sinistrées après le passage de la tempête « Alex » du 2 octobre 2020.**

**Une aide financière de 2 000 € a été votée, lors du conseil municipal du 20 novembre 2020, et sera versée sur le compte spécial ouvert par l'Association des Maires de France et Présidents d'EPCI du Gard.**

# Actualités Municipales

## Travaux

### Le transformateur Un décor de circonstance

Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier bulletin municipal, les chantiers d'insertion « Présence 30 » sont, une nouvelle fois, intervenus, fin novembre pour rénover le transformateur situé près des arènes.

Vous aviez certainement anticipé que le décor réalisé par les jeunes gens et leur professeur tournerait autour de la tradition camarguaise ?! C'est effectivement un superbe tableau de taureaux et de gardians à cheval qui dynamise et embellit le début de la rue des Troènes.

Ce transformateur prend maintenant une toute autre allure et illustre bien les spectacles et les courses à venir dans les arènes.



### Le cimetière Les travaux d'extension ont démarré

Le cimetière de Milhaud ayant atteint ses limites, il devenait nécessaire et urgent de l'étendre dans son prolongement sur des terrains appartenant à la commune. L'étude de l'extension prochaine est en cours.

Un nouveau colombarium de 40 emplacements, réalisé au mois de novembre et la construction de 20 caveaux supplémentaires (8 caveaux de 4 places et 12 de 2 places) nous permettent de ne pas faire cette extension dans l'urgence.

Nous vous rappelons que l'achat de caveaux ne peut se faire par anticipation.

Enfin, le Jardin du Souvenir a été mis aux normes.



## Les travaux en cours de réalisation

Certains de nos projets de mandat viennent d'entrer en phase opérationnelle. Il en est ainsi pour quatre programmes d'investissement. Pour chacun d'entre eux, des subventions sont demandées auprès de nos partenaires institutionnels (Région, Département, Agglomération, État, Europe).

### Accueil et accessibilité de la mairie

Les travaux de rénovation de l'espace accueil de la mairie et sa mise en accessibilité, comme le doivent être tous les « établissements recevant du public » (ERP), vont démarrer très prochainement.

Les élections et la crise sanitaire ont mis à mal le calendrier de réalisation, mais déjà la SPL AGATE (Société Publique Locale) choisie comme AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) est sur le chantier. Les architectes s'activent notamment pour le choix et la pose de l'ascenseur, indispensable pour desservir les bureaux du 1<sup>er</sup> étage, la salle des mariages et la salle du conseil municipal.

Un accueil « relooké » et aux normes complètera l'ensemble pour donner enfin à notre mairie un espace moderne et confidentiel à tous. Cet aménagement est chiffré à 94 200 € HT dont 54 311 € de subventions ont déjà été attribuées.



### Le PRISM (Point Ressource d'Informations Sociales Municipales)

Là encore, nous avons confié à la SPL AGATE le dossier d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de réhabiliter et de mettre aux normes, avec prise en compte qu'il s'agira d'un ERP, donc nécessitant la pose d'un ascenseur, le bâtiment qui abritera le PRISM. Nous vous l'avons présenté à plusieurs reprises : il accueillera toutes les structures à caractère social pour répondre à vos demandes, attentes et besoins.

Le coût des travaux représente un prévisionnel de 50 000 €. Des subventions sont attendues.



### Le foyer communal (3 rue Porte de France)

Cet ancien four banal, puis école de jeunes filles, puis bureau de poste est occupé par une association au rez de chaussée et à l'étage par une partie des archives communales. Nous devons regrouper les archives quelque peu disséminées sur plusieurs sites. Pour ce faire, les pièces de l'étage sont tout indiquées, mais les archives étant très lourdes, il convient au préalable de renforcer le plancher. La SPL AGATE intervient aussi sur ce projet comme AMO. Les plans et les études structures sont en cours. Les travaux seront complétés par un rafraîchissement intérieur et extérieur du bâtiment. L'ensemble de cette rénovation est estimé à 30 000 €. Des subventions sont là aussi attendues.



## Actualités municipales

### L'aménagement du Parc Van GOGH

Il entre enfin dans sa phase opérationnelle. Ce parc de 13 791 m<sup>2</sup>, proche de « la Pondre » comprendra un chemin piétonnier, une butte dédiée aux bikes et skates, un petit théâtre de verdure, un terrain de boules, des tables, des bancs, des appareils de fitness extérieurs, un grand terrain de jeux.

Il sera clos pour sa sécurisation et les associations que nous solliciterons prochainement pourront l'occuper au quotidien.

Le prix estimatif des travaux et de la maîtrise d'ouvrage est de 348 582 € HT.



Pour tous ces travaux, les demandes de subventions sont en cours (BCO, Département, Fonds de concours) soit un reste à charge pour la commune de 85 403 €.

Ce site, non constructible du fait d'un aléa fort au PPRI, recèle dans son sol les vestiges d'une ferme gallo-romaine. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), à qui nous avons confié les demandes d'autorisation pour l'aménagement de ce parc, doit encore nous donner son accord et ses préconisations.

Nous ne pouvons pas tout faire ; la plantation d'arbres n'est pas autorisée, tout juste des arbustes.

***Nous attendons tous ce parc depuis longtemps, mais les contraintes et réglementations diverses en ralentissent l'aménagement.***



## Les travaux en préparation

### Crèche municipale

Nous affinons actuellement le projet de nouvelle crèche municipale que nous devrions être en mesure d'arrêter courant du premier semestre 2021.

Un plan de financement est à l'étude (fonds propres communaux et subventions).



### Centre médical pluridisciplinaire

Les contacts sont déjà bien engagés avec un professionnel de la construction de ce type de pôles médicaux et paramédicaux.

Les choses vont bon train et nous nourrissons l'espoir de voir ce projet se concrétiser en 2022.



### Parking rue des Troènes

Un petit projet mais important pour notre commune aux portes de Nîmes, à deux pas de la mer, de la camargue, de la petite Cévennes et du carrefour autoroutier est la transformation du parking en face du parc pour enfants Rebeyrotte pour y accueillir quelques touristes et leur camping-car. Son aménagement comprendra des infrastructures adaptées.

Ce parking, souvent le siège, surtout la nuit, de nuisances de tous ordres qui perturbent la tranquillité des riverains, sera clos avec digicode.

Le coût de cet aménagement est d'environ 60 000 € HT. Des subventions sont attendues du Département et de Nîmes Métropole pour un montant de 35 000 €. Soit un reste à charge pour la commune de 15 000 €.

### La chaudière de l'école élémentaire

Au début des vacances scolaires de fin d'année, nous avons eu la désagréable surprise de constater que la chaudière de l'école élémentaire Jean de la Fontaine, mise en service il y a 35 ans, était défectueuse et qu'il fallait la changer en urgence puisque des réparations n'étaient plus envisageables.

Des devis ont été demandés auprès de sociétés agréées avant de procéder au remplacement de ce matériel. Le montant élevé de cette installation nous a incité à réaliser des dossiers de demandes de subventions dont celles du « Plan de Relance de l'État », pour que cette dépense n'impacte pas de façon trop importante le budget municipal. Nous profitons du remplacement de la chaudière pour inclure le remplacement des huisseries, afin de réduire notablement la consommation énergétique du bâtiment.

Nous ferons ces travaux indispensables au confort de nos jeunes élèves et de leurs enseignants le plus rapidement possible. L'entretien des bâtiments scolaires reste une préoccupation constante pour l'équipe municipale car certains d'entre eux sont très anciens et demandent chaque année de nombreuses interventions de différents corps de métier.



## La restauration scolaire

Ce sont plus de 100 enfants de maternelle et en moyenne 200 enfants à l'école élémentaire qui sont accueillis dans nos cantines malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois.

Les préconisations du Ministère de l'Éducation Nationale pour l'accueil des enfants dans les locaux consacrés à la restauration scolaire contraignent les agents municipaux à intervenir avec beaucoup de vigilance et à de multiples reprises pour nettoyer et désinfecter tous les mobiliers et ustensiles que nos élèves utilisent pour prendre leurs repas.

Ce temps méridien est extrêmement important dans la journée de nos jeunes élèves et la municipalité met tout en œuvre pour qu'il se passe dans les meilleures conditions grâce aux compétences de tous les personnels qui interviennent et par la qualité des repas servis.

Pour assurer la restauration scolaire, il faut tout d'abord que la commune lance dans les formes prévues par le Code des marchés publics un appel d'offres auquel toutes les sociétés, en capacité de satisfaire aux exigences stipulées dans le dossier de consultation des entreprises (DCE), devront répondre.

Le choix du traiteur est fait par le biais d'une grille d'évaluation des propositions des traiteurs, remplie par une commission composée, d'élus, de responsables municipaux et de 2 enfants de cours moyen volontaires qui mangent régulièrement à la cantine, après une dégustation des plats proposés par chacun des postulants.

Les menus de la semaine sont adressés à la mairie toutes les semaines par le traiteur retenu. Ils ont été

élaborés par une diététicienne et sont consultables sur le site de la ville.

Nos élèves à l'école élémentaire sont encadrés par le personnel d'animation qui proposent, pour ce temps méridien, diverses activités en attendant qu'à tour de rôle ils puissent entrer à la cantine. En effet, le nombre important d'enfants nous oblige à assurer plusieurs services pour que les personnels de restauration puissent nettoyer et désinfecter de fond en comble le matériel utilisé.

À l'école maternelle, les enfants sont accueillis à la cantine par le personnel spécialement dédié au service des repas et qui se font un devoir pour que chaque enfant mange dans les meilleures conditions en respectant tous les interdits alimentaires. Ils arrivent par classe, entourés de leurs ATSEM qui accordent la plus grande vigilance à la propreté des mains et au bien-être de leurs petits élèves.

Lorsque tout ce petit monde est assis et commence à manger, intervient une animatrice qui tient dans ses mains une petite marionnette que les enfants connaissent bien et qui, immédiatement, leur apporte la sérénité nécessaire pour ce temps de repas.

Un autre groupe d'enfants prendra son repas dans les mêmes conditions après le nettoyage indispensable des locaux et du mobilier.

Repris en charge par les ATSEM, les enfants vont pouvoir passer à un second temps, cette fois, de récréation avant pour les uns de rejoindre les dortoirs et pour les autres les salles de classe et leurs professeurs !

## Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Le lundi 7 décembre 2020 ont eu lieu les élections pour la mise en place du 5<sup>e</sup> Conseil Municipal des Jeunes.

12 listes de 3 élèves (mixte), aux noms les plus « accrocheurs », avec chacune un programme qui a été présenté, pour des raisons sanitaires, dans la cour de l'école et qui a très souvent déclenché l'enthousiasme de leurs camarades attentifs et à l'écoute des propositions toutes plus intéressantes les unes que les autres.

Le dépouillement s'est fait dans les règles de l'art et les résultats ont été proclamés dans la bonne humeur.

Le lundi 14 décembre, M. le Maire, en présence de M. KOWALSYCK, Directeur de l'école Jean de la Fontaine, de Sandrine CAMPOS et Chantal MARGNAN, élues aux affaires scolaires, et des parents a installé officiellement ce Conseil Municipal des Jeunes. Les 9 élus se sont vu remettre l'écharpe tricolore, symbole de leur fonction, et, après avoir rappelé le sens de cette élection et les devoirs qui s'y rapportent, le maire leur a annoncé l'enveloppe annuelle dont ils vont disposer pour mettre en place leur programme de campagne.

Dès le 4 janvier, les élus de ce nouveau CMJ se sont réunis en mairie pour travailler sur les projets qu'ils avaient proposés tout en sachant que le budget qui leur est alloué est de 1 500 € :

- faire un loto dans la cour de l'école pour récolter des fonds pour leurs activités,
- un Hamburger et une pizza ont été fortement souhaités une fois par mois à la cantine,
- l'achat de jeux de société et de matériel de dessin sont plébiscités pour le temps méridien,
- investir dans une table d'échec de plein air pour la petite cour comme celle installée dans la grande cour,
- la mise en place de grille de protection pour la cage de jeu de ballon,
- l'organisation de tournois de football,
- des pots de fleurs et plus généralement le fleurissement des 2 cours,
- des miroirs dans les toilettes de la petite cour (comme ceux installés dans la grande cour).

### La Team Galaxy :

Eva MASSE, Maïa AVIRON-VIOLET et Foued CHELFI



### PLX :

Jade PINOT, Taïs XIONG et Nassim LACOTE



### Les Trois Amis :

Lana PEREZ, Saoussene GOUGOU et Axel SERRA



# Environnement

## Trop d'incivilité

### Dépôts sauvages

#### Agir avec l'agglomération

Nous déplorons, comme vous, que de trop nombreux dépôts de déchets soient jetés sur nos sites naturels : la garrigue (qu'il vaudrait peut-être plus justement appeler « forêt méditerranéenne »), la plaine, la costière et même dans nos rues. En effet, certains particuliers et quelques entreprises privées se refusent à utiliser la déchetterie mise à leur disposition.

Nous agissons au quotidien pour prévenir, réprimer et « réparer » ces atteintes à l'environnement. Hélas, nous ne sommes pas les seuls ! Le territoire entier de la métropole est victime de ces agissements, comme l'ensemble du territoire national impacté par cette dégradation environnementale ; j'en veux pour preuve le décès tragique du maire de SIGNES (83), mort à cause d'un de ces « criminels » venu jeter dans l'espace naturel de cette commune un tas d'immondices !

Faut-il rappeler que les communes effectuent un service qu'elles n'ont pas à faire et surtout à payer ! L'enlèvement de ces déchets représente un coût très important (enlèvement par nos agents des Services Techniques, apport des déchets vers des sites de traitement qui n'œuvrent pas gratuitement) ; faut-il rajouter la charge que cela représente pour les propriétaires de terrains sur lesquels sont déposés des déchets de toute sorte, comme de l'amiante dont les procédures de retrait et de traitement représentent un coût que, bien souvent, ils ne peuvent assumer.

Nous avons déployé sur l'agglomération un réseau d'une quinzaine de déchetteries, toutes aux normes ou dans une logique de réhabilitation voire de reconstruction, toutes disponibles avec des



amplitudes d'ouverture le plus large possible, que ce soit pour les particuliers ou pour les professionnels, et un service d'enlèvement des encombrants efficace, sur simple appel à la DCTDM (Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers).

Il faut savoir que le coût d'enlèvement de ces déchets sauvages se situe entre 1,5 et 2 millions d'euros pour les 38 communes de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole (CANM) !

Une commission « environnement » a été mise en place à Nîmes Métropole, conduite par Bernard ANGELRAS, Vice-Président en charge de cette délégation. Elle a pour mission, après avoir réuni tous les maires concernés par cette problématique, de définir une stratégie de lutte.

Cette commission s'appuie, en particulier, sur les services de l'État et le Procureur de la République qui ont déjà participé à des séances de travail.

Plusieurs axes de travail ont été élaborés :

- les points noirs de notre territoire ont été cartographiés, et malheureusement Milhaud en fait partie ;
- signature d'une charte entre les différents acteurs et Nîmes Métropole (DREAL, DDTM, ONF...);
- mise en place d'une vidéo-verbalisation, d'abord sur les villes et leurs abords, puis sur l'ensemble du territoire de la (CANM) ; nous travaillons avec le Procureur de la République pour sa mise en place. Trop peu de verbalisations sont faites parce qu'elles supposent toujours un flagrant délit, qui bien entendu est difficile à obtenir, les dépôts se réalisant le plus souvent en pleine nuit. Cela suppose une articulation avec les services juridiques et la loi, choses pas toujours aussi simples qu'il n'y paraît à mettre en place ;
- classification de l'infraction pour en déterminer le niveau de contravention : elle n'est pas la même quand il s'agit d'un particulier ou d'un professionnel, bien conscient et habitué d'un tel comportement ! Au titre de l'article L541-3 du code de l'environnement les amendes peuvent

aller de 135 € à 5 000 €, voire parfois jusqu'à 150 000 € selon certaines circonstances ;

- organisation de tournées inter-services associant l'ONF, la Gendarmerie et les polices municipales, et pourquoi pas une police intercommunale à vocation environnementale...
- actions de sensibilisation de la population.

**Les enquêtes récentes ont permis de retrouver les 3 auteurs de dépôts sauvages et d'immondices. Les dossiers ont été transmis au Procureur de la République et ces incivilités seront sanctionnées.**



## Et s'il n'y avait qu'en garrigue ou en plaine Hélas !

Combien de fois avons-nous entendu ou lu : Milhaud est sale ? Que fait la mairie ? Nous n'entendons pas souvent : quand même les gens sont sales !

Il est bien sûr plus facile de jeter sur la voie publique ses « poubelles » ou ses encombrants n'importe quel jour sans se préoccuper du jour de ramassage plutôt que de les garder chez soi, mais il en va de l'esthétisme de notre commune, de la propreté urbaine, de la salubrité publique...

Rappelons les moyens mis à la disposition de tous pour que chacun puisse se « débarrasser » de ses poubelles, de ses cartons, de ses vieux meubles...

- un ramassage des ordures ménagères le mardi matin et le vendredi matin à sortir la veille au soir,
- un ramassage des sacs jaunes le mercredi matin à sortir la veille au soir,
- des containers « verre » et « papier »,
- une déchetterie ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- un ramassage des encombrants (tout ce qui ne peut être jeté dans les sacs ci-dessus et qui ne peut être pris en déchetterie) tous les deuxièmes

jeudis du mois sur Milhaud sur simple appel au 04 66 02 54 54.

N'oublions pas la balayeuse qui passe régulièrement chaque semaine dans tous les quartiers, ainsi que le Gluton tous les jours.

Et les agents municipaux obligés de ramasser les détritres.

Il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende pénale.

**Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.**

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous

## Actualités municipales

conteste l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra notamment décider :

- d'une amende de 450 € maximum,
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

### Ne pas respecter les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri) est puni d'une amende forfaitaire.

- de 35 €, à la condition de payer immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction),
- ou de 75 €, si les 35 € ne sont pas payés dans le délai de 45 jours.
- Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Il pourra notamment décider d'une amende de 150 € maximum.

À noter : si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € maximum.

**Tout cela coûte cher à la commune, il est temps que cela coûte aux contrevenants !**

## Sécheresse 2020

### Lancement de la démarche en mairie



Comme l'année dernière, l'AGASS met à votre disposition, dès maintenant, un modèle de lettre à personnaliser pour signaler vos désordres sur votre habitation auprès de votre mairie si vous êtes victime de la sécheresse de 2020.

Cette déclaration dûment complétée est à adresser à votre maire qui engagera la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols auprès du Ministère de l'Intérieur, en respectant impérativement le délai (30 juin 2021 mais vous pouvez le faire dès maintenant) pour que cette demande soit recevable.

Cette démarche individuelle est indispensable si vous ne vous signalez pas, la mairie n'enclenchera pas la procédure. Vous êtes concerné(e)s, pensez à nous indiquer si vous avez effectué la démarche.



N'oubliez pas de noter scrupuleusement ce que vous avez constaté sur un cahier afin de suivre l'évolution des désordres et de prendre des photos que vous garderez.

AGASS vous rappelle qu'il est impératif d'attendre l'accord d'un arrêté de catastrophe naturelle sécheresse 2020 de la Commission Interministérielle du Ministère de l'Intérieur pour prévenir votre assurance (publication dans le Journal Officiel).

Vous serez averti par votre mairie et AGASS et vous disposerez de 10 jours ouvrés pour contacter, par courrier recommandé avec accusé de réception votre assureur (lettre type de déclaration fournie pour notre association le moment venu).

Un travail commun avec votre association : afin de bénéficier des meilleurs conseils et de soutien dans votre démarche, n'hésitez pas à nous informer régulièrement du déroulement de vos actions et surtout des réponses obtenues.

La Présidente, Daniela RODIER  
agass30420@gmail.com

# Transition énergétique

## Installation de panneaux photovoltaïques

Le solaire représente l'avenir de la transition énergétique puisque c'est l'énergie la plus rentable actuellement.

De nombreux pays européens l'ont compris et sont très en avance sur nous car les démarches administratives en France et les calculs du coût de revient nous pénalisent.

On peut affirmer que l'installation d'une petite centrale photovoltaïque, avec revente de la production, est amortie en 10 ans grâce aux aides de l'État.

Une autre alternative est possible si l'on installe des panneaux photovoltaïques en autoconsommation.



### L'autoconsommation

L'autoconsommation permet de consommer soi-même tout ou partie de l'énergie produite par l'installation de panneaux photovoltaïques et ainsi réduire sa facture d'électricité.

Si la production d'électricité est supérieure à la consommation de la maison, la partie non consommée peut être revendue au fournisseur d'énergie électrique. Une douzaine d'années est nécessaire pour amortir l'installation, les primes de l'État étant plus faibles.

Depuis quelques années, un seul panneau peut pro-

### Autoconsommation :

**L'installation photovoltaïque produit de l'électricité qui est consommée par la maison. Si l'installation photovoltaïque produit trop, l'électricité est rejetée sur le réseau électrique.**

### Autoproduction :

**La maison consomme l'électricité qui provient de l'installation photovoltaïque. Si l'installation photovoltaïque ne produit pas suffisamment, la maison consomme l'électricité du réseau électrique.**

duire jusqu'à 300 watts/heure. L'autoconsommation est possible également en se mutualisant avec des voisins. Dans ce cas, le surplus d'énergie est consommé par les voisins gratuitement et soustrait de leur facture.

Quel que soit le type d'installation, il faudra toujours faire appel à des professionnels agréés qui vous aideront dans vos démarches.

### Le recyclage

Un panneau solaire est essentiellement constitué de silicium (c'est-à-dire de sable), de verre et d'aluminium pour le cadre et les connexions. Il s'agit donc de matériaux totalement recyclables.

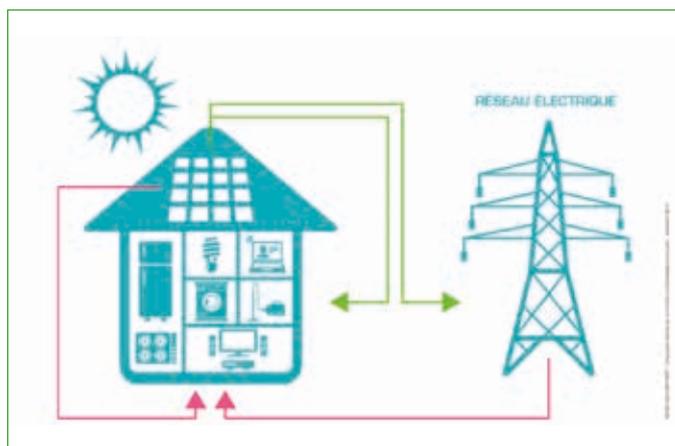
De la fabrication au recyclage, la chaîne de vie du produit est fonctionnelle dans le monde entier, de gros progrès ont été réalisés ces dernières années sur l'énergie nécessaire pour produire un panneau.

### Le stockage de l'énergie

Quel est l'avenir de la production d'électricité individuelle ?

Si l'on tient compte du fait que les maisons vont devenir moins énergivores, en améliorant l'isolation, en utilisant de l'électroménager plus économe, par la pratique de gestes simples du quotidien, comme couper les « veilles » de certains appareils, alors on peut imaginer que l'on sera capable de produire plus que sa propre consommation dans la journée et que l'excédent puisse être stocké dans des batteries et être consommé dans la nuit.

Cette solution reste encore onéreuse en raison du coût des batteries au Lithium, mais d'autres technologies de stockage plus fiables apparaîtront dans les années à venir, promesse d'une transition énergétique plus réfléchie.



# Sécurité et prévention



## Contrôle de gendarmerie

Vous avez peut-être aperçu les gendarmes, en lien avec la police municipale et certains élus, effectuer une importante opération qui regroupait plusieurs brigades de gendarmerie, dont la brigade cynophile, sous l'autorité du commandant du groupement de gendarmerie du Gard sur différents lieux ciblés de la commune au mois d'octobre dernier.

Ces opérations se situent dans un dispositif général de prévention et de répression visant les infractions aux stupéfiants, à effectuer des contrôles d'alcoolémie, ainsi qu'en direction des incivilités comme les nuisances sonores et les « rodéos ».

Ces opérations de gendarmerie qui seront renouvelées à l'avenir, toujours en partenariat avec nos forces de police, ont permis de mettre un frein à ces actes répréhensibles qui nuisent à la tranquillité de nos concitoyens.

## Recrutement d'ASVP

Les missions de la police municipale s'intensifient tout particulièrement ces derniers mois en raison du plan vigipirate et des consignes sanitaires qui préconisent, par exemple, des rentrées échelonnées dans chacune de nos deux écoles qui mobilisent 4 agents 4 fois par jour.

Les risques sanitaires liés au virus ont réduit l'effectif actuel et il nous faut recruter pour continuer à assurer cette mission de service public et celles traditionnellement de sécurisation et de surveillance de nos différents sites.

Nous avons donc décidé de recruter 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) qui viendront renforcer le service de police municipale, dont le Brigadier Chef Principal et Chef de poste, Monsieur Stéphane ALCANTARA, a la responsabilité, et permettre ainsi à chacun des agents de participer à la sécurisation efficace de la ville.

Le recrutement est en cours et ces nouveaux agents prendront leurs fonctions dans les semaines à venir.



## Stationnement gênant

C'est un problème récurrent dans notre commune et il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs comme il est aussi interdit de stationner sur les « bateaux » donnant accès aux villas comme partout où ce stationnement pourrait occasionner une gêne pour les secours (ambulances, SAMU, pompiers...).

Les trottoirs sont réservés aux seuls piétons pour leur sécurité, comme pour tous les PMR (y compris les mamans avec des poussettes...).

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire renverser par une voiture.

**Ce stationnement illégal est passible d'une contravention de 135 €, comme défini dans les articles R417-5 et R417-10 de la réglementation du stationnement des véhicules sur les trottoirs.**

## Participation citoyenne

Ce dispositif, en place depuis le 6 février 2015, poursuit 2 objectifs :

- développer l'engagement des habitants des quartiers de notre commune afin de créer des réflexes élémentaires de prévention et de signalement permettant aux forces de l'ordre de mieux cibler leurs interventions.
- Favoriser des solidarités de voisinage et renforcer le lien social.

Son action s'exerce à partir d'un réseau de référents, onze au total pour notre ville, répartis en cinq secteurs :

- **secteur centre du village la Vistrenque,**
- **secteur de l'Aubépin,**
- **secteur Moulins à vent - Cruvière - Bannières,**
- **secteur Condamine- Pujades- Aires basses,**
- **secteur Sourbans - Clauses.**

Il nous paraît nécessaire aujourd'hui de relancer et de redynamiser ce dispositif si nous souhaitons qu'il apporte une aide effective aux forces de police et de gendarmerie.

De même, pour une meilleure efficacité de l'action des référents, il est tout aussi nécessaire, tirant

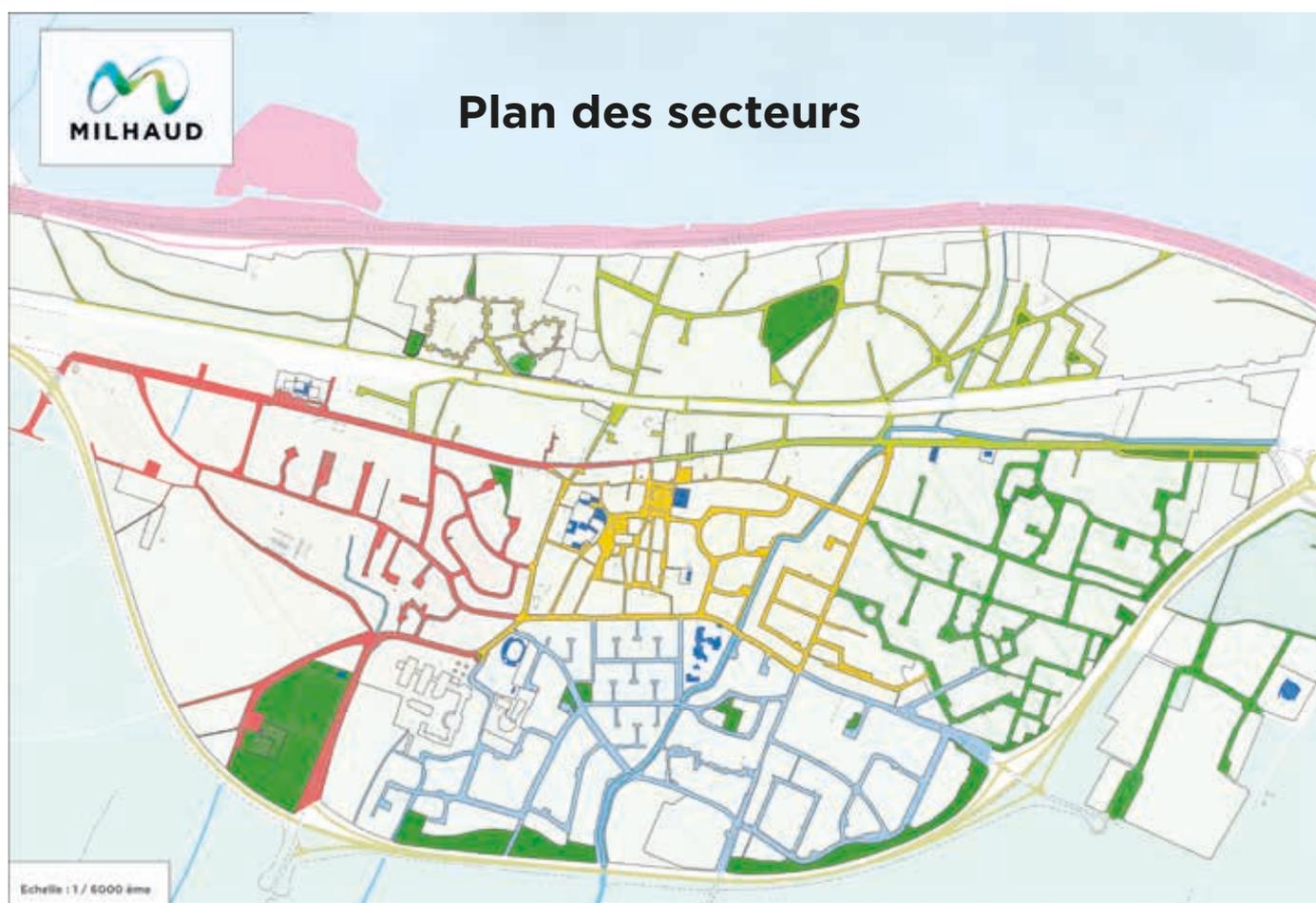
les enseignements de ces dernières années, qu'un système de communication entre eux, la police municipale et la gendarmerie soit établi. Des réunions d'échanges et de retours d'expériences seront régulièrement organisées.

C'est sur ces bases que nous envisageons de constituer le nouveau réseau de référents qui œuvrera au sein de ce dispositif.

Nous demandons aux personnes intéressées, qui estiment avoir le profil paraissant correspondre à l'esprit du dispositif, de faire acte de candidature auprès de Monsieur le Maire par lettre ou par mail : [mairie@milhaud.fr](mailto:mairie@milhaud.fr).

Après enquête de moralité effectuée par la gendarmerie et après validation par Monsieur le Maire, une réunion d'information des candidats retenus sera organisée en mairie au cours de laquelle seront définies les modalités d'exercice de la fonction.

Nous vous remercions par avance de votre participation à cette action de vigilance collective.



# Risques et dangers du gaz hilarant



## L'usage détourné du protoxyde d'azote : une pratique à risque de plus en plus répandue

Risques et danger du gaz hilarant : le protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz hilarant, est stocké dans des cartouches pour siphon à chantilly, des aérosols d'air sec ou des bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie, qui sont depuis quelques temps détournées de leurs usages initiaux pour ses propriétés euphorisantes.

S'il fait rire ses jeunes utilisateurs, le protoxyde d'azote se révèle un véritable danger pour leur santé. Lors de son inhalation à l'aide d'un ballon de baudruche, ce gaz peut entraîner : asphyxie, nausées, maux de tête, vertiges et évanouissements ainsi que des brûlures causées par son jet froid sous pression, des altérations de la perception, des convulsions et des troubles neurologiques, qui peuvent avoir des conséquences parfois irréversibles sur le cerveau.

Les cartouches retrouvées sur la voie publique : des habitants, les forces de l'ordre et les services chargés du nettoyage des rues, places et parcs retrouvent souvent ces petites cartouches métalliques (ou bonbonnes), en nombre croissant, vides, à côté de restes de ballons gonflables. Ces dernières usagées et jetées sur le sol constituent également un danger pour piétons et cyclistes. Par ailleurs, ce sont des déchets qui polluent et portent atteinte à l'environnement.



#protoxyde d'azote #gaz hilarant

Pour beaucoup le gaz hilarant c'est ça :

Mais c'est parfois ça aussi :

Le protoxyde d'azote peut être dangereux pour la santé : perte de connaissance, asphyxie, paralysie, etc.

Organiser une soirée avec du « proto » ou en offrir à ses amis peut engager votre responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Plus d'infos et de l'aide sur [DROGUES-INFO-SERVICE.FR](http://DROGUES-INFO-SERVICE.FR)  
0 800 23 13 13

**En sa qualité de premier magistrat de la ville, garant de la santé, de la salubrité publique sur l'ensemble du territoire communal, le maire, Jean-Luc DESCLOUX, a pris un arrêté municipal (N°2020-152) afin d'interdire l'utilisation ainsi que l'abandon des cartouches de protoxyde d'azote.**

**Les infractions seront constatées par procès-verbaux et poursuivies par les services de gendarmerie et de police municipale.**

## Social

### Signature de la charte entre la ville de Milhaud et l'association France Alzheimer Gard

Les élus de la ville et du CCAS, Madame Ropital, directrice des Jardins Médecis, ont pu entendre le Docteur Camille LAPIERRE, Président de France Alzheimer Gard, et le Docteur Denise Strubel, Vice-présidente, présenter les actions que mène l'association pour sensibiliser les mairies aux problèmes des malades, souvent mis à l'écart de la vie de la cité et ceux de leurs aidants, fréquemment en grande souffrance.

L'objectif final étant de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

À travers l'adhésion à la Charte, la ville s'engage moralement à venir en aide aux malades et à leurs familles au travers différentes actions comme la diffusion sur ses supports de communication des projets de sensibilisation et de formation, mais aussi de faciliter autant que possible l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics.

En contrepartie, l'association aidera la ville signataire à la mise en place de ces actions et lui donnera tous les éléments utiles pour aider efficacement les malades et leurs aidants.



### Colis de Noël

Suite à la crise sanitaire, la municipalité a été contrainte d'annuler le traditionnel repas offert aux aînés, mais a tenu à leur offrir un peu de réconfort pour ces fêtes de Noël.

Aussi un colis festif a été remis à toutes les personnes de 67 ans et plus qui s'étaient inscrites au centre socioculturel du 3 octobre au 13 novembre.

Puis, les colis ont été distribués par les employés du centre socioculturel, aidés de Josy Batignes, élue au CCAS et aux personnes âgées.

Plus de 600 Milhadois ont pu déguster, pour leur plus grand plaisir : foie gras, terrines, dinde aux petits légumes, biscuits et autres douceurs accompagnés, avec modération, d'une bouteille de vin blanc.

Cette attention a manifestement fait beaucoup d'heureux si l'on en croit les nombreux messages de satisfaction qui parviennent en mairie.



### Des duvets pour la Croix-Rouge

En cette période hivernal, la Croix-Rouge a lancé à un appel aux dons ; les demandes sont de plus en plus fortes auprès du SAMU social qui doit reconstituer son stock de duvets remis aux sans-abris.

Les Milhadois ont participé à cet élan de générosité en apportant duvets, couvertures et couettes qui ont été récupérés par la Croix-Rouge, le 15 décembre. Le CCAS a, quant à lui, commandé 12 duvets grand froid qui ont été remis à la Croix-Rouge sur la commune de Milhaud, le 12 janvier.



# Économie

## Commerces et entreprises de proximité

L'offre de commerces de proximité dans notre ville s'étoffe et nous nous en réjouissons. Félicitons-nous de trouver en centre-ville l'essentiel des besoins alimentaires des Milhaudois et de disposer de commerces tout aussi indispensables (boulangeries, épiceries, boucherie, couturière, coiffure, esthétique, agence immobilière, auto-école, banques, bar, restaurants, tabac-journaux...) et bien évidemment tous les professionnels liés à la santé (médicaux et paramédicaux).

Milhaud a vu aussi, en plus de Bricomarché, de l'Intermarché et de sa galerie marchande, où l'on trouve, fleuriste, cordonnier, pharmacie, coiffeur, journaux, bar et pizzeria, l'implantation de l'autre côté de la rue, sur un grand parking, d'un nouveau magasin LIDL ouvert le 7 octobre, d'une surface de 2 499 m<sup>2</sup>.

Ce supermarché à l'architecture très contemporaine propose une grande gamme de produits de tous types. C'est sur un espace voisin que l'on peut trouver aussi la boulangerie Marie Blachère, le magasin Mangeons Frais qui revisite ses propositions avec un nouveau concept et aussi la boutique de l'opticien Vision Plus...

Sans oublier le marché chaque dimanche. Nombreux sont les Milhaudois qui viennent y faire leurs courses et qui en profitent aussi pour se rencontrer et partager un moment de convivialité.

C'est indéniablement devenu un rendez-vous incontournable dans la vie de nos concitoyens et le rayonnement de notre marché a très largement dépassé les limites de notre village.

On voit ainsi que la grande vitalité de nos commerces locaux, la multiplicité des offres, fidélisent les Milhaudois et que se crée ainsi une véritable réputation de ville dynamique où il fait bon vivre.

Par ailleurs, nous n'oublions pas, en plus de ces commerces, principalement de bouche, qu'il y a à Milhaud un foisonnement d'entreprises. Leur dynamisme et l'étendue de leurs propositions (il serait trop long de toutes les nommer) apportent aux Milhaudois une offre commerciale complète et de qualité et contribuent au développement économique de notre cité.

### ***Nouvelle installation à Milhaud*** **Restaurant Lou Clapas**

Monsieur Julien PERALTA vient de reprendre le restaurant « Lou Clapas » et, si les conditions sanitaires ne lui permettent pas encore de vous accueillir pour déguster quelques-unes de ses spécialités. Il vous offre pour l'instant la possibilité d'emporter pizzas et gratins de ravioles, du mardi au dimanche, ainsi que des plats du jour, le mercredi et le vendredi.

Ce jeune restaurateur originaire de la Drôme, cuisinier de formation, a fait ses classes dans plusieurs restaurants de différentes régions et est à même de vous proposer une cuisine traditionnelle et variée.

Dès que possible, il vous attendra avec enthousiasme dans des locaux rénovés et espère bien régaler ses clients milhaudois avec des propositions nouvelles dans un lieu chaleureux.

En attendant, commandez vos repas :  
« Lou Clapas » - Place de l'Eglise - 07 65 19 14 34 - Site facebook : lou clapas



## Dans la commune

### Les moyens de communication à votre disposition

Communiquer fait partie des mots les plus importants de la langue française. Mais, ce n'est pas qu'un mot ! Il impose, pour une collectivité, une véritable appropriation, un véritable déploiement.

Vous informer en temps réel est notre souci premier.

Nous avons mis en place tous les outils les plus innovants de communication :

- un site internet, modernisé, relooké et facile d'emploi,
- une page Facebook,
- un panneau lumineux d'information devant la mairie avec son application téléchargeable « Centolive » (un deuxième panneau est prévu),
- un panneau connecté et interactif au centre socioculturel,
- 10 sucettes municipales,
- une application « infoflash » téléchargeable pour y recevoir les informations de la commune, mais aussi de toutes les autres institutions gardoises,
- un affichage régulier sur les panneaux dédiés en mairie mais aussi un peu partout sur la commune de toutes les informations utiles,
- un bulletin municipal édité 3 fois par an,
- des flyers dans les boîtes aux lettres pour rappel d'usages ou messages d'alerte.

Autant de moyens de communication qui sont mis en œuvre pour vous exposer nos actions, vous apporter des solutions, des conseils ou des orienta-



tions dans tous les domaines pouvant vous être utiles, mais aussi vous signaler les manifestations organisées par la municipalité ou les associations.

Nos services municipaux sont également à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous.

Les élus eux-mêmes peuvent vous recevoir lors de leurs permanences.

Nous diffusons et relayons également toutes les informations et références des sites de Nîmes Métropole, du conseil départemental, d'autres institutions et de l'État.

***Tous ces moyens de communication, vous permettent de vous informer sur la vie de notre commune en temps réel.***

### Permanences des élus

Les élus de la commune ont organisé des permanences.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur simple appel au 04 66 74 61 88 ou par mail : [mairie@milhaud.fr](mailto:mairie@milhaud.fr).

Qu'il s'agisse d'un problème d'urbanisme, de sécurité, de droit, etc.... l'élu en charge vous recevra et vous pourrez lui exposer votre problème.

Par ailleurs, Madame Huguette SARTRE, adjointe à la culture et aux festivités, est aussi Conseillère Départementale et pourra aussi à ce titre vous aiguiller pour résoudre tous les problèmes qui dépendent du Département.

## Les décorations de Noël installées



Cette année, les fêtes de Noël ont eu un tout autre visage en raison de la crise sanitaire qui a contraint beaucoup de municipalités à supprimer ou à modifier les animations festives qui clôturent traditionnellement l'année.

À Milhau, nous avons voulu mettre de la lumière pour animer et embellir notre ville : tout d'abord, comme vous avez pu le constater, en accentuant la décoration des espaces publics comme en témoigne le sapin devant le centre socioculturel, l'arbre illuminé sur ce même espace ou la décoration lumineuse posée sur chacun des arbres de la place

du Castellat. De la même façon, des étoiles lumineuses ont été ajoutées aux lampadaires des routes de Montpellier et de Nîmes et les lettres de lumière « Joyeuses Fêtes » vous ouvrent la Porte de France. D'autres décorations viendront s'ajouter chaque année.

## Concours d'illuminations

Pour Noël, la commune s'habille de lumières ; les rues, les maisons, les jardins, les balcons s'illuminent pour notre plus grand plaisir. Cette année, nous avons lancé un concours dans le but d'encourager et de récompenser les démarches individuelles ou collectives qui permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants et de participer à l'animation de notre ville.

Bien entendu, le concours, avec inscription au préalable, était ouvert à tous les Milhauois et les décorations devaient être dans l'esprit de Noël.

Un jury, composé de Milhauois, des élus du Conseil Municipal des Jeunes, d'élus du groupe festivités et de Monsieur le Maire a fait le tour des participants.

Pour cette première, 6 habitations concourraient. Même si nous avons décidé de tous les récompenser pour leur participation (par des bons d'achats de chez nos commerçants), le premier prix est décerné à l'unanimité au 18 rue de la Clauserie.



## Télex

### Élections départementales et régionales de juin 2021 (sous réserve)

Pour participer aux élections départementales et régionales de 2021, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

L'inscription peut se faire soit en ligne : [service-public.fr](http://service-public.fr) ou via France Connect, soit sur place, à la mairie de votre domicile.

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédent le premier tour de scrutin.

Pour plus de renseignements : prendre contact auprès de la mairie de votre commune.

## Madame Arnoux

### Notre doyenne a fêté ses 104 ans

Notre doyenne est née le 23 octobre 1916 à Villefranche de Rouergue. Mariée, puis maman d'un petit garçon, elle se fixe dans les années 50 avec son mari dans notre ville pour ne plus la quitter. Elle a d'abord travaillé comme standardiste des Postes et Télécommunications, puis a exercé le métier de couturière, alors que son époux devenait le premier receveur des Postes de Milhaud.

Madame Arnoux a un fils, deux petits-enfants, 3 arrière-petits-enfants, tous très présents à ses côtés au quotidien.



En présence de son fils, de sa belle-fille et de son petit-fils, elle a accueilli le Maire de Milhaud qui était venu la saluer pour son anniversaire et lui remettre fleurs et présents au nom du Conseil Municipal, ainsi que les dessins réalisés spécialement pour elle par les enfants du centre de loisirs.



Puis, Madame Arnoux et sa famille ont, avec un plaisir non dissimulé, partagé le gâteau d'anniversaire avec le Docteur Descloux qui a rappelé que Monsieur et Madame Arnoux avaient été parmi ses premiers patients, lors de son installation en 1978 comme médecin généraliste à Milhaud. Il a évoqué avec les personnes présentes de nombreuses anecdotes sur la vie du village.

En ce jour d'anniversaire mémorable, Madame Arnoux, entourée de l'affection de tous les siens, s'est réjouie d'avoir pu partager ce bien agréable moment.

## Pont du Gard

### Partenariat avec la commune

L'Établissement public du Pont du Gard et Milhaud sont partenaires pour vous offrir l'accès au site du Pont du Gard, patrimoine mondial de l'Unesco, grand site de France et Grand site Occitanie, toute l'année.



Modalités d'accès : pour chaque visite, il vous suffit de vous présenter à l'accueil du site muni soit :

- de votre carte d'identité domiciliée dans le Gard
- d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

L'entrée du site est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans.

Retrouvez toute la programmation du Pont du Gard sur : [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

# Coup d'œil dans le rétro

Actualités municipales

## La chanteuse AYO fait son grand retour

Le Nîmes Métropole Jazz Festival 2020 a eu lieu cette année, malgré la crise sanitaire liée à la COVID 19, mais dans une configuration réduite et dans le respect des gestes barrières.

Milhaud a donc eu le plaisir de recevoir, le samedi 26 septembre dans la salle des fêtes, la chanteuse AYO, auteur, compositeur, interprète dont le style se situe entre soul, folk et reggae.

AYO, que l'on compare souvent à Tracy CHAPMAN pour ses chansons folk, quelques fois engagées, parle d'amour mais aussi des siens et de ses racines.

Son nom de scène signifie « joie » dans la langue officielle du Nigéria, pays d'origine de son père, et nous pouvons affirmer que par son style et par sa voix, elle a apporté beaucoup de joie au public qui était enchanté !

Rappelons que le Nîmes Métropole Jazz Festival est un festival qui a acquis maintenant une renommée qui n'est plus à faire. Les différentes stations de radios, dont France Musique, le citent très souvent

et s'y réfèrent pour la qualité des artistes qui s'y produisent.

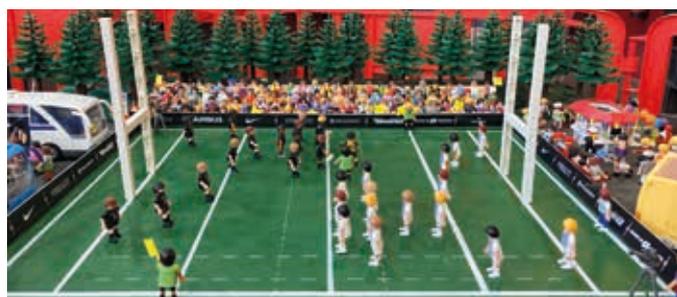
Félicitons Stéphane Kochoyan qui en signe la programmation et Joël Vincent, Maire de Saint-Gervasy en charge de la culture à Nîmes Métropole, pour ce programme d'excellent niveau associant artistes internationaux et artistes régionaux.



## Exposition Playmobil

La 5<sup>e</sup> édition de l'exposition de Playmobil s'est déroulée à la salle des fêtes les 17 et 18 octobre 2020. Les gestes barrières et la vigilance demandée pour respecter la distanciation sociale exigée par les consignes gouvernementales a entraîné une baisse du taux de fréquentation de cette manifestation toujours très appréciée des enfants et même de leurs parents ! En effet, si près de 3 200 visiteurs avaient été accueillies précédemment, nous n'avons pu recevoir qu'un peu plus de 600 personnes cette année.

Vincent Rousseau, à l'initiative de cette exposition, aidé par sa famille et par d'autres associations, a transporté les amateurs de Playmobil dans des paysages inattendus. C'est ainsi qu'avec de l'imagination tous ont pu apprécier un match de rugby, évoluer sur les remparts d'un château fort, être transporté dans l'espace sur des vaisseaux spatiaux ou prendre l'avion pour des contrées lointaines, vivre dans un ranch ou faire l'école à des petits élèves très sages mais aussi admirer le parvis animé de Notre-Dame de Paris...



Par ailleurs, dans l'atelier, les enfants pouvaient aussi créer leur propre personnage et repartir avec. Une participation exceptionnelle de 3 € a été demandée cette année à l'entrée pour couvrir les frais engendrés par la crise sanitaire dont 1 € a été reversé au CCAS de la commune.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021 pour une nouvelle exposition qui, nous l'espérons, pourra se dérouler dans des conditions plus agréables et qui vous transportera encore plus loin dans l'univers magique des enfants émerveillés par l'univers des Playmobil !

## Commémoration du 11 novembre

Comme chaque année, toutes les communes de France commémorent la signature de l'armistice mettant fin à la Première Guerre Mondiale et rendent hommage aux soldats morts au combat.

À Milhaud, place Neuve, la cérémonie s'est déroulée sans public en raison du confinement. En effet, pour répondre aux consignes sanitaires gouvernementales, le Maire, Jean-Luc Descloux, accompagné du Capitaine Poncin de la 1<sup>re</sup> Compagnie du 4<sup>e</sup> RMAT, du Représentant du 503<sup>e</sup> régiment du train, du Président des Anciens Combattants et des porte-drapeaux, a présidé une cérémonie très sobre. Il en a, tout d'abord, rappelé le sens puis a lu le discours de Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées.

Pierre Emmanuel Coste, Président des Anciens Combattants a procédé ensuite à la lecture du message des Associations de Combattants et Victimes de guerre.

Puis les autorités présentes ont déposé la gerbe au Monument aux Morts avant une minute de silence et le chant de la Marseillaise.

Profitons de cet article pour saluer l'investissement des élèves de l'école Jean de la Fontaine, du Collège Feuchères et du lycée Geneviève De Gaulle Anthonioz, qui s'associent à la municipalité à chacune des cérémonies commémoratives.

Si la situation sanitaire ne permettait pas leur présence et celle du public en ce 11 novembre, nous savons que ces jeunes gens partagent notre volonté de ne pas oublier et s'associent pleinement à ce devoir de mémoire. Qu'ils soient ici remerciés de cette implication qui nous assure que la mémoire nationale sera bien présente dans l'esprit des générations futures.

## Commémoration du 5 décembre

Encore une fois, la cérémonie commémorative de ce 5 décembre 2020 s'est déroulée dans la plus grande sobriété. En effet, en raison des mesures de distanciation physique et des gestes barrières, la cérémonie en hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie, s'est tenue place Neuve sans public.

Malgré sa forme réduite, la cérémonie a parfaitement exprimé l'hommage de la République à ses combattants.

## Téléthon 2020

Une fois de plus, il faut reconnaître que « solidarité » et « générosité » sont des mots qui ont un sens à Milhaud ! Les associations et les Milhaudois ont conjugué leurs efforts, cette année encore, et nous

pouvons annoncer avec fierté, qu'au 10 janvier 2021, la somme recueillie pour cette dernière édition du Téléthon se monte à 7 985,20 € qui seront intégralement reversés à l'AFM Téléthon.

Les dons pourront être reçus jusqu'au 10 février 2021 et augmenter d'autant cette belle récolte, supérieure à celles de 2015 à 2017. Nous nous devons de saluer l'implication de tous les bénévoles du mouvement associatif milhaudois et remercier tous nos concitoyens pour avoir participé à ce mouvement de solidarité nationale pour soutenir la recherche médicale, les malades et leurs familles.



Le succès de l'opération est d'autant plus méritoire que la circulation du virus a limité considérablement l'organisation d'événements, de manifestations et de rassemblements à l'exception de vente de produits sur le marché ou en magasin le dimanche 7 décembre.

Bravo et merci à tous !

# Libre expression

## **GROUPE MAJORITAIRE**

Dans le contexte d'une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent, où la majorité municipale a dû résoudre une équation de plus en plus complexe, en conciliant l'impératif de protection de la population avec la préservation de la vie sociale, nous reprenons aujourd'hui le cours de nos activités. La preuve en est la rentrée des classes réalisée dans les meilleures conditions grâce à l'anticipation de l'ensemble de la communauté éducative et d'un travail approfondi des élus, mais aussi les actions d'entraide mises en place auprès des habitants, un élan de solidarité qui doit perdurer et qui donne tout son sens à nos engagements de campagne. Certains de nos projets de mandat devant assurer une qualité de vie pour tous dans un environnement apaisé et agréable sont entrés en phase opérationnelle. Il en est ainsi des travaux du service Accueil de la mairie, de l'aménagement de la Place Bonnaud et de la Place de l'Évêché, de la construction de la nouvelle crèche et de la création d'un parc de loisirs et sportif «VAN GOGH». Notre équipe est en ordre de marche et reste à votre écoute car ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à faire évoluer les choses et à trouver les bonnes solutions.

---

## **MILHAUD GÉNÉRATIONS UNIES**

Texte non communiqué

---

## **MILHAUD VOUS APPARTIENT**

Conseil du 20/11 tenu au Centre socio à cause du COVID. Retransmis en direct mais inaudible, ne vous permettant pas d'entendre les échanges ! Pas de micro et pas de gel pour nous, élus d'opposition ! Discrimination ? Absence de considération ? Moyen de nous faire taire, de nous décourager d'intervenir ? La majorité dirige et décide mais surtout ne communique pas ! Révision du PLU mais aucun plan pour visualiser les propos ! Clôture des comptes du parvis du gymnase : aucun justificatif. Il faut demander mais 19 jours après toujours rien ! Est-ce une volonté de cacher ? Aucun égard pour les 41 % d'électeurs que nous représentons ! Nous évoquons les finances de la commune et les fonds prévus pour les festivités. Ne pourraient-ils pas être utilisés en une aide aux commerces de proximité Milhauois « non essentiel » ? Mr le Maire indique qu'aucun commerçant est en difficulté et c'est de la compétence de NIMES METROPOLE. Pourtant d'autres villages l'ont fait ! Nos questions visent uniquement à comprendre les décisions prises et que nous souhaitons bénéfiques à Milhaud ! Mr le Maire ne doit pas oublier que seulement 1 Milhauois sur 4 lui a réellement exprimé sa confiance ! [facebook.com/MilhaudVousAppartient](https://www.facebook.com/MilhaudVousAppartient)

# Agenda des manifestations

## Février

**Mercredi 3**

### CINÉMA ENFANTS

« Norm »

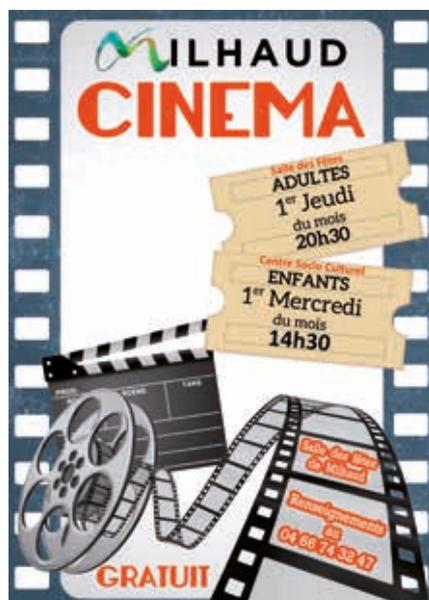
14h30 - centre socioculturel

**Jeudi 4**

### CINÉMA ADULTES

« Photos de famille »

20h30 - salle des fêtes



**Les Vendredis de l'agglo et les Pestacles de l'agglo sont annulés jusqu'à nouvel ordre.**

## Mars

**Mercredi 3**

### CINÉMA ENFANTS

« Oscar et le monde des chats »

14h30 - centre socioculturel

**Jeudi 4**

### CINÉMA ADULTES

« Chamboulout »

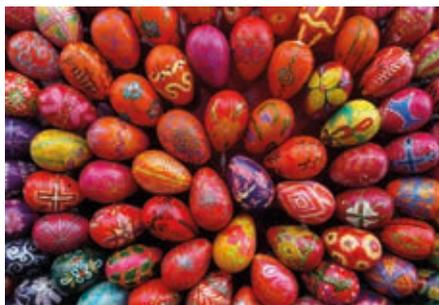
20h30 - salle des fêtes

## Avril

**Lundi 5**

### Pâques aux arènes

10h - arènes



**Mercredi 7**

### CINÉMA ENFANTS

« Minuscule 2 »

14h30 - centre socioculturel

**Jeudi 8**

### CINÉMA ADULTES

« Amoureux de ma femme »

20h30 - salle des fêtes

**De vendredi 16 au dimanche 20**

### EXPOSITION DE PEINTURES

Centre socioculturel

Vernissage : vendredi à 18h30



## Mai

**Mercredi 5**

### CINÉMA ENFANTS

« Maya l'abeille 2 : les jeux du miel »

14h30 - Centre socioculturel

**Jeudi 6**

### CINÉMA ADULTE

« Donnant, donnant »

20h30 - salle des fêtes

**Dimanche 9**

### MARCHÉ DU TERROIR

Village - arènes

**Samedi 29 et dimanche 30**

### TOURNOI DE ROBOTIQUE

Centre socioculturel

**DATES À DÉFINIR**

### CROSS CH. JALAGUIER

Au stade

### REPAS DES PRESIDENTS

### DES ASSOCIATIONS

Salle des fêtes



## Juin

**Dimanche 20**

### SEMI URBAN TRAIL

*Cet agenda pourra être modifié en fonction de l'évolution des mesures sanitaires en vigueur et être complété : plus d'informations disponibles en mairie et au centre socioculturel tout au long de la saison. Il est consultable et sera mis à jour régulièrement sur le site internet de la commune.*

# La vie des associations

2020

Une année compliquée



## Avenir Cyclotouriste Milhaudois

### DES SORTIES PROGRAMMÉES

L'Avenir Cyclotouriste Milhaudois (ACM) propose pour l'année 2021 deux cyclos découvertes, en plus de ses sorties hebdomadaires et le week-end. La première se déroulera le samedi 8 mai et le dimanche 9 mai dans le cadre du « mois du vélo » : deux possibilités de circuit vélo route, 15 ou 50 km.

Le matin visite commentée du musée et du site romain d'Ambrussum (vers Gallargues le Montueux) ; repas tiré du sac sur le site d'Ambrussum ; l'après-midi visite commentée de la tour royale de Gallargues le Montueux et de son télégraphe Chappe.

Tarifs de 3 à 9 € visites comprises.

La seconde se déroulera le dimanche 5 septembre : circuit vélo route de 20 km ; le matin découverte du passé historique de Milhaud ; repas tiré du sac aux Platanettes ou à la salle des fêtes (à confirmer) ; l'après-midi visite du château de Générac (à confirmer).

Tarifs de 2 à 4 € visites comprises.

Venez participer à ces cyclo découvertes pour partager ensemble un bon moment de convivialité tout en pratiquant du sport et en découvrant notre patrimoine à proximité de Milhaud. Le club offrira le café et des boissons.

Pour les inscriptions (limitées à 30 par cyclo découverte) ou renseignements :

courriel club : [acmilhaud@sfr.fr](mailto:acmilhaud@sfr.fr) - Courriel président : [lhermet.alain@wanadoo.fr](mailto:lhermet.alain@wanadoo.fr) - Portable : 06 74 99 77 41



---

## Milhaud Loisirs

### PRÉSENTE DEPUIS DÉJÀ 1986 !

L'association regroupe divers ateliers comme le bridge, le tarot, la belote mais aussi le tricot et la peinture sur soie. Nous nous réunissons tous les après-midis au centre socioculturel pour un moment de détente et de convivialité et serons heureux de vous retrouver dès que la situation sanitaire le permettra. Nous espérons partager le 12 février prochain la galette des rois lors de notre loto annuel. Venez nombreux nous comptons sur vous !

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 06 79 58 56 02.

# Toros y Fiesta

## UN PROGRAMME ALLÉCHANT

L'ensemble du bureau du Club Taurin Toros y Fiesta de Milhaud vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2021, en espérant bien entendu qu'elle soit meilleure que 2020.

Pour notre club taurin, nous avons déjà préparé un programme alléchant pour l'année 2021 (sous réserve de modification ou d'annulation en fonction de la crise sanitaire), voici notre programme : samedi 16 janvier : Assemblée générale à la ganaderia Barcelo à Quissac avec visite de la ganaderia, apéritif offert ; dimanche 28 février : notre loto annuel ; mars 2021 : on reçoit le maestro Jean baptiste Jalabert Juan Bautista pour la présentation de la féria d'Arles et de son livre ; 8 mai 2021 : aux arènes de Milhaud, notre 1<sup>er</sup> Bolsin et le 2<sup>e</sup> souvenir Béatrice Dumond ; 12 juin : féria des pitchounes et le spectacle « La nuit des chevaux et des taureaux » ; octobre 2021 : un séjour au campo en Andalousie ; novembre 2021 : Assemblée générale et soirée dîner-spectacle à la salle des Fêtes.



Nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines manifestations, en attendant protégez-vous bien et prenez soin de vous et vos proches.

La photo ci-contre est la couverture du nouveau magazine du club que vous pourrez vous procurer dans tous les commerces du village et chez nos partenaires.

Mickaël Jezouin, Président du CTPR Toros y Fiesta

---

# APLEM

## DES PROJETS POUR 2021

L'association « APLEM », Association pour les enfants de Milhaud, est une association de parents d'élèves qui intervient principalement dans les écoles de Milhaud.

En raison de la crise sanitaire, notre association a dû s'adapter et revoir ses projets pour l'année 2020/2021. Cette année, nous avons proposés la vente de box goûter aux écoles et nous allons proposer la vente de bulbes sur catalogue au printemps.

Nous proposerons d'autres événements si la situation sanitaire le permet.

Merci de suivre notre actualité et l'actualité des écoles sur notre site internet [aplem.fr](http://aplem.fr).

À bientôt, L'équipe de l'APLEM



---

# AMAMA

## ACTIVITÉS MULTIPLES POUR VOS ENFANTS

Besoin d'un mode de garde pour votre enfant ?

Notre association AMAMA est là pour vous !

Assistants maternelles dynamiques, nous nous réunissons 3 matinées par semaine au centre socioculturel pour socialiser votre enfant, lui faire découvrir l'éveil corporel et la musique via des intervenantes, le faire participer à des activités multiples (manuelles, ludiques, plateaux Montessori, rencontres intergénérationnelles avec la maison de retraite, contes, manifestations diverses liées au calendrier...).

Nous organisons également 2 bourses aux jouets puériculture au printemps et en automne au centre socio-culturel, la prochaine aura lieu le 4 avril 2021, venez nombreux nous rencontrer !

L'équipe AMAMA. Pour plus d'informations : Présidente, Mme Julian Isabelle : 06 80 84 47 92.



## Anciens Combattants de Milhaud

### LE REPAS DU 11 NOVEMBRE REPORTÉ EN MAI

Compte tenu de la situation sanitaire, l'Assemblée Générale ne pouvant avoir lieu, un point sur les finances au 31 décembre sera communiqué aux adhérents.

Si la situation le permet, le repas du 11 novembre 2020 sera reporté au 8 mai 2021.

Le Président Pierre-Emmanuel COSTE



---

## Le Tripot de Milhaud

### DE NOMBREUSES CONFÉRENCES POUR 2021

La crise n'est pas finie et nous devons très certainement encore organiser, dans la mesure où elles seront possibles et sous une surveillance attentive, les prochaines conférences de notre association avant de retrouver la vie d'avant, ou mieux la vie meilleure qu'avant !

Nos deux derniers rendez-vous du 24 octobre et du 28 novembre sur « La Justice » et « Paul Soleillet : un Nîmois en Afrique », deux temps forts très attendus, ont été ajournés ou annulés. Mais gardons foi en l'avenir.

Nous avons préparé la reprise quand cette crise sanitaire prendra fin ou tout au moins sera sous contrôle. La saison culturelle 2021 du Tripot de Milhaud, avec un programme de conférences de qualité s'annonce sous les meilleurs auspices. Nous vous laissons le soin d'en juger.

Conférences prévues au cours de l'année 2021 au centre socio-culturel à 17h30 :

- 23 janvier : « Le bombardement de Nîmes du 27 mai 1944 » par Robert CHALAVET ;
- 13 février : « Le passage de l'URSS à la Russie moderne, une vue sur les deux époques » par Aline MAZOURSKAÏA ;
- 6 mars : « Oracles, divination, magie et sortilèges en Grèce du Nord » par Michèle TEXIER ;
- 27 mars : « Jean Giono et Jacques Brel » par Robert CHAMBOREDON ;
- 17 avril : « Pierre Chapon (un peintre cévenol) » par André BALME et Jean-Marc SCOTTI, avec la participation de Roselyne CHAPON, la fille du peintre ;
- 29 mai : « Écologie et Évangile » par Nello CHAUVETIERE ;
- 19 juin : « Garibaldi » par Aimé PELATAN ;
- 3 septembre : « Les Gardois et leurs doléances aux États Généraux de 1789 » par Michel NAUDIN ;
- 25 septembre : « Le mythe de Faust en musique » par Elisabeth MAURIN ;
- 23 octobre : « Le goulag stalinien. Une journée d'un détenu » par Aline MAZOURSKAÏA ;
- 20 novembre : « Les étapes du sentiment européen à travers les siècles » par Jean-Christophe MULLER.

---

## Chorale Oecuménique de Milhaud

### ESPOIR D'UN CONCERT EN JUIN

Comme pour beaucoup d'autres, l'activité de la Chorale Œcuménique de Milhaud a connu un arrêt soudain lors du 1<sup>er</sup> confinement. Les répétitions ont repris au mois de septembre avec beaucoup de précautions. Avec le 2<sup>e</sup> confinement et les vacances de Noël arrivant, nous avons décidé de reprendre en janvier. Cependant, compte-tenu des précautions indispensables lors des répétitions, le travail avance plus lentement ; c'est pourquoi il est difficile de prévoir des manifestations.

Nous espérons tout de même pouvoir donner notre concert du mois de juin, peut-être pour la Fête de la musique.

Contact : 06 86 71 76 58



# Les Tabbies de Marie

## UNE AIDE POUR LES CHATS ERRANTS

Cette association reconnue d'utilité générale a pour but principal d'éviter la propagation des chats errants par une stérilisation – coûteuse – mais nécessaire. Diverses missions toutes plus prenantes et importantes les unes que les autres, s'ajoutent à la stérilisation : la protection, le nourrissage et le soin.

Ses membres les plus actifs déplorent un manque de connaissance concernant les félins. Les fake news sont légions. L'association est là pour vous informer, pour intervenir sur des urgences. Vous la retrouvez sur Facebook et Twitter.

Elle tiendra la buvette sur le marché hebdomadaire dominical et s'attachera à être présente lors des manifestations municipales, dès que la situation sanitaire nationale le permettra.

SES BESOINS URGENTS : DONS FINANCIERS, BÉNÉVOLES par QUARTIER, FAMILLE D'ACCUEIL et bien sur toutes bonnes volontés de qualité. Notre vœu le plus cher serait que chacun d'entre vous participe à cet élan collectif milhadois.

Si vous le souhaitez, sur votre terrain sous une haie de votre maison, nous pouvons installer des igloos et caisses de protection, des distributeurs d'eau et de croquettes que vous entretiendrez selon les normes fournies par notre association.

BONNE ANNÉE 2021 À TOUS !



## Les Jardins du Tistolet

### JOURNÉES PORTES OUVERTES EN PRÉVISION

Les beaux jours vont arriver et, après cette période trouble et triste, chacun aimerait retrouver les plaisirs et les bienfaits de la nature.

L'association « Les Jardins du Tistolet » est prête à vous accueillir et à vous louer une parcelle de terrain à cultiver et à bichonner. Ainsi, vous pourrez récolter vos propres légumes bios et en faire profiter vos familles.

Durant l'année 2021, nous envisageons, si les conditions sanitaires le permettent, de faire une journée portes ouvertes au public et d'inviter aussi les écoliers à nous rencontrer.

N'hésitez pas à nous consulter : [letistolet@gmail.com](mailto:letistolet@gmail.com)



## Milhaud Mille dons

### TOUJOURS BEAUCOUP D'ACTIONS

Créée en novembre 2017 avec 6 membres, Milhaud Mille dons compte cette année 60 adhérents. Soit 10 fois plus en seulement 3 ans.

Mais, Milhaud Mille dons c'est surtout des bénévoles actifs et désintéressés qui œuvrent tout simplement pour des grandes causes. 2020 est une année particulière, avec ces restrictions, alors nous avons redoublé d'efforts et d'idées pour poursuivre notre but :

- une tombola (1<sup>er</sup> lot : 150 € en bons d'achat, gagnant n°145 - 2<sup>e</sup> lot un jambon valeur 104 €, gagnant n°499 - 3<sup>e</sup> lot : un grand coffret garni valeur 98 €, gagnant n°267 - 4<sup>e</sup> lot : un coffret garni offert par Autrefois Terroir à Milhaud, gagnant n°860,
  - une vente de nos créations et d'objets de la boutique Téléthon par internet, le bouche à oreille, des stands sur le marché,
  - et la collecte de dons de particuliers et d'entreprises de Milhaud, nous ont permis de remettre 2 400 € au Téléthon, de verser 500 € au Centre d'Education Conductive du Gard et d'acheter pour 300 € de duvets pour les sans-abris pour soutenir l'action de la Croix-Rouge.
- Merci à tous pour votre générosité !



**Entreprise de TRAVAUX PUBLICS**

Terrassements, V.R.D, Démolition,  
vente d'agréments, graviers, terre,...  
30540 MILHAUD - 04 66 75 31 60  
contact@creavie-tp.com

**Nous remercions tous les annonceurs qui nous aident au financement de ce bulletin municipal.**

**Consultez-les pour vos achats, ils ne manqueront pas de vous réserver le meilleur accueil.**

## GARAGE RANCEL

devient prochainement  
votre agent bi-marques



**CITROËN PEUGEOT**

**04 66 74 21 81**

**garage.rancel@orange.fr**

**75, Route de Montpellier - 30540 MILHAUD**

## CITEOS



Travaux Neufs

Eclairage  
Public et Privé

Equipements Urbains  
Bornes de recharge, Vidéo Protection, ...

Voirie - Réseaux Divers  
Lottoement, Réseaux Croif et Grif  
Electrification Rurale

Qualipole  
CERTIFICÉ ASSOM

Senterne Camargue  
5 rue Pierre Soulier  
30120 Gagnac  
rimes@citeos.com  
Tel : 04 66 72 60 30

## NEMAU PISCINES

Spas  
Vente - Terrassement  
Installation - Accessoires

Revendeur Indépendant  
Plongez dans l'excellence

1340 route de Montpellier  
30540 Milhaud

Tel : Mr Atel 06 10 41 87 52  
Agence 09 82 59 67 46

www.nemaupiscines30.com  
nemaupiscines@hotmail.fr

## Naissances

BUENO GIMENEZ Abby, le 18 septembre 2020  
CARBONNEL Noa, le 21 septembre 2020  
BELHARTI Aliya, le 22 septembre 2020  
HUE Lou, le 25 septembre 2020  
SORRENTE Jayden, le 6 octobre 2020  
GALZI Nathan, le 10 octobre 2020  
GONZALEZ-RAMOS Dalton, le 20 octobre 2020  
BAUGEY MELO Mathilde, le 24 octobre 2020  
HASSAN Soulayman, le 10 novembre 2020  
DHIB Wyatt, le 20 novembre 2020  
DHIB Eyden, le 20 novembre 2020  
NAVIS Kyleen, le 22 novembre 2020  
CHAHBOUNE Mohammad, le 26 novembre 2020  
VICAIGNE Lylou, le 7 décembre 2020  
SABAS Aaron, le 8 décembre 2020  
YUSTE Axel, le 15 décembre 2020  
ASKRI Lyam, le 19 décembre 2020  
RINATO Soren, le 25 décembre 2020  
OUAMAR Wassim, le 29 décembre 2020

## Mariages

NESTORET Marc-Alexandre & ROUSSIERE Kristel, le 11 septembre 2020  
GARDELLE Patrice & EHRMANN Guylaine, le 12 septembre 2020  
BEN MOKHTAR Nadir & EL KHARTI Hinde Zina, le 3 octobre 2020  
KROFT Eric & LASSALLE Sabine, le 10 octobre 2020  
AYARI Youssef & BOUCHAREB Fouzia, le 27 octobre 2020  
GRONDIN Louis & FERNANDEZ Joséphine, 19 décembre 2020

## Décès

GAGLIARDI veuve AGOSTA Concetta, 21 août 2020  
SANCHEZ Jérôme, 25 août 2020  
BELKHEIR Fatiha, 23 août 2020  
GOMEZ veuve GARCIA Hélène, 12 septembre 2020  
LEYRE Jean-Baptiste, 21 septembre 2020  
MANCINI veuve RAOUX Elia, 23 septembre 2020  
EL SHERIF Samy, 28 septembre 2020  
GILLAIN René, 8 octobre 2020  
CROUZIER veuve DUTHU Ginette, 15 octobre 2020  
ROQUEFORT André, 19 octobre 2020  
BAISSAC Danièle, 20 octobre 2020  
GASCON veuve PREVE Eugénie, 22 octobre 2020  
HÉROUARD veuve GRANDIDIER Marceline, 31 octobre 2020  
DIJOL Maurice, 3 novembre 2020  
TAILLAND Marie-Claude, 9 novembre 2020  
FEDLAOUI François, 14 novembre 2020  
MODENA Jacqueline, 28 novembre 2020  
GRANITZKA Jean-Marc, 23 décembre 2020  
SORIGUE Alain, 27 décembre 2020  
MARTINEZ GIMENEZ Gregorio, 28 décembre 2020

### Roland FANGILLE

Jeu



di 19 novembre 2020, les amateurs de « la petite reine » ont appris avec beaucoup de tristesse le décès, dans sa 82<sup>e</sup> année, de Roland Fangille « ce grand monsieur du cyclisme » comme le qualifie Daniel Mangeas, speaker bien connu du monde des coureurs.

Roland Fangille, ce lorrain installé à Bessèges où il avait fondé une entreprise de meubles, a créé en 1971 la course « l'étoile de Bessèges », qui tire son nom d'une figure géométrique formée par le parcours en étoile de ses étapes. Milhaud, le 6 février 2020 a eu le grand plaisir d'en accueillir la 50<sup>e</sup> édition. Les Milhadois ont pu apprécier la qualité de cette épreuve et toutes les animations qui ont dynamisé notre centre-ville pour l'occasion. Cette course s'est imposée dans le calendrier international en ouvrant la saison cycliste professionnelle des courses à étapes et elle est reconnue incontournable pour la préparation de Paris-Nice. Elle a d'ailleurs sacré plusieurs champions du monde et vainqueurs des grands classiques. Monsieur Fangille s'est totalement investi dans son organisation et il avait obtenu de son fidèle ami, Raymond Poulidor, qui avait participé à la première épreuve, de venir ensuite tous les ans, apporter sa notoriété et son soutien à cette épreuve. Les cyclistes amateurs et professionnels, les sportifs en général, tous ses amis, ont perdu, en la personne de Monsieur Fangille « un grand serviteur du cyclisme » et sa famille un homme passionné et de conviction.

**ELIA RAOUX**, figure milhadoise s'il en est, s'en est allée à presque 100 ans en ce 23 septembre 2020. La municipalité se doit de saluer celle qui a marqué plusieurs générations par sa bienveillance, sa gentillesse et sa générosité. Madame Raoux était née le 30 mars 1922 à Capannoli en Italie, charmante ville de Toscane entre mer et montagne. Les années difficiles qui ont succédé à la première guerre mondiale ont contraint nombre d'italiens à quitter leur pays d'origine, tant pour des raisons politiques qu'économiques, pour venir s'installer en France. Madame Raoux est arrivée très jeune avec sa famille et s'est parfaitement adaptée à son nouveau pays. Mariée à Marcel, agriculteur, ils ont eu 3 enfants et ont travaillé ensemble dans l'épicerie qu'ils ont ouvert route de Montpellier. Madame Raoux faisait l'admiration de tous, puisqu'en plus de l'épicerie, elle travaillait son jardin, allait également ramasser les olives pour différents propriétaires et trouvait encore le temps et l'énergie pour aller veiller la nuit des personnes âgées et dépendantes. Le magasin accueillait petits et grands du lundi au dimanche inclus (surtout lors du retour de la plage !) et l'on trouvait toujours ce qui manquait et que l'on n'aurait pas obtenu ailleurs. Tous ceux qui se sont rendus dans l'épicerie de Madame Raoux pour organiser une petite fête entre adolescents, affirment avoir toujours trouvé chez elle compréhension et écoute et ils s'en souviennent encore avec émotion. Sa Renault 5 vert pomme mais aussi son beau sourire, sa générosité resteront encore longtemps dans les mémoires de tous ceux qui ont eu le bonheur de côtoyer cette courageuse et si aimable personne.



# RÉNOVER LOCAL

Entreprise d'Occitanie

Depuis plus de 25 ans, nous vous accompagnons dans vos travaux de rénovation de façades et d'isolation !

The logo for Dalco system is centered in a white circle. It features the text "Dalco" in a bold blue font above "system" in a lighter blue font. A red curved line arches over the text, and a blue curved line arches under it. A small copyright symbol is to the right of "system".

Dalco  
system<sup>©</sup>

CONTACTEZ-NOUS POUR UN DEVIS GRATUIT !

-  10, rue de l'hôtellerie  
30312 CAISSARGUES
-  04 66 38 62 63
-  [contact@dalcosystem.com](mailto:contact@dalcosystem.com)

